

## L'indice de position sociale : une nouvelle approche de l'origine sociale des élèves

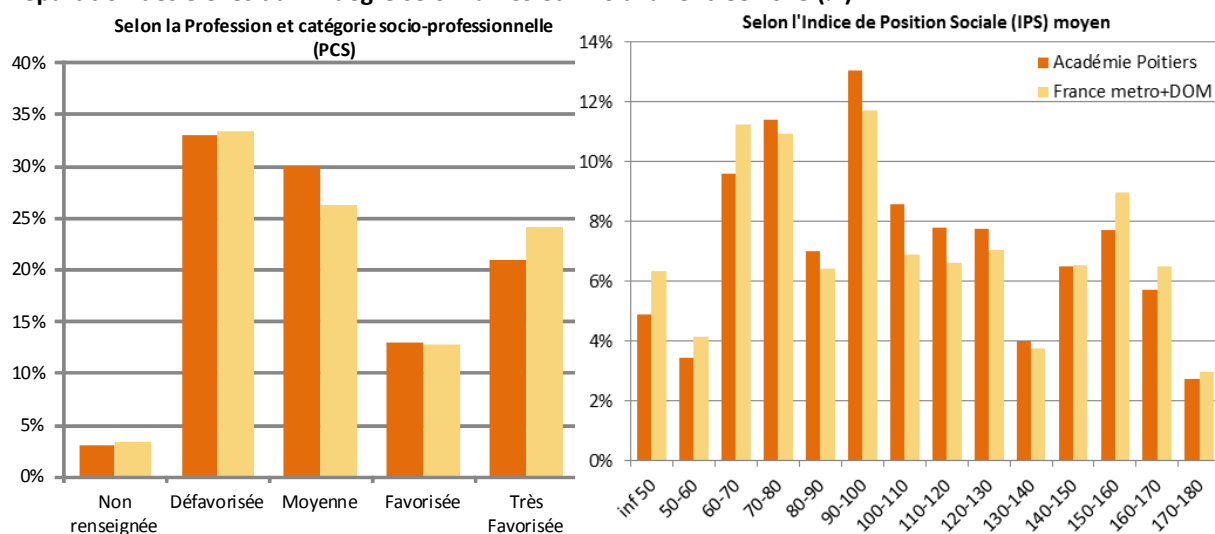
L'indice de position sociale est un nouvel indicateur construit à partir des professions des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Si l'académie présente un indicateur moyen global identique à celui observé au niveau national, sa répartition se concentre plus autour de la moyenne.

L'origine sociale des élèves est au cœur de nombreuses études statistiques mesurant les performances scolaires ou la mesure des inégalités sociales. Celle-ci est ordinairement décrite par la profession du responsable de l'élève, souvent le père, regroupée selon quatre catégories de Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) propres à l'éducation nationale : très favorisée, favorisée, moyenne et défavorisée. Cette classification, en agrégeant les PCS en quatre groupes, présente des avantages pratiques certains en matière d'analyses et de publications. Par ailleurs, ce regroupement constitue en réalité une hiérarchisation des PCS selon ce que l'on pourrait appeler leur « distance à l'école ».

Pour compléter cet indicateur, le ministère propose depuis 2016 un nouvel indice évaluant un positionnement plus ou moins favorable des élèves du second degré face aux apprentissages. Cet indice, appelé indice de position sociale (IPS), a été créé à partir de données intégrant une description du milieu familial : diplôme des parents, revenus, pratiques culturelles, conditions de logement, etc. La PCS d'un seul des deux parents ou le croisement des deux peuvent être pris en compte. Pour chaque combinaison de professions (père et/ou mère), il renvoie une valeur numérique qui apprécie le contexte plus ou moins favorable à la réussite scolaire. Plus l'indice est élevé, plus le jeune est considéré comme favorisé face aux apprentissages scolaires. Les valeurs possibles s'étendent de 38 (profession du père non renseignée et mère au chômage n'ayant jamais travaillé) à 179 (père ingénieur et mère professeure des écoles). La prise en compte de la profession de la mère, dont on connaît l'importance dans la réussite scolaire, présente un véritable intérêt.

Sans se substituer aux quatre catégories utilisées jusqu'à présent, l'indice de position sociale permet une vision complémentaire et de nouvelles possibilités

### Répartition des élèves du 2<sup>nd</sup> degré selon la PCS et l'IPS à la rentrée 2018 (%)



Source : Constat de rentrée 2018 (SYSCA)

Champ : Elèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré public ou privé sous contrat, hors EGPA

## Une académie plus homogène

En prenant en compte l'ensemble des élèves du 2<sup>nd</sup> degré, public et privé sous contrat, l'académie se caractérise par une présence moins forte des élèves d'origine sociale très favorisée et à l'inverse plus d'élèves d'origine sociale moyenne.

Au niveau de l'IPS, la traduction se fait par une part plus faible dans l'académie pour les tranches « extrêmes » : IPS inférieur à 70 ou supérieur à 140 et un poids plus important autour de la moyenne, entre 90 à 120.

Globalement, l'IPS moyen de l'académie est de 105.8 quasiment égal à celui observé au niveau France 105.3. Mais la population est nettement plus homogène, l'écart-type permettant de mesurer l'étendue de la dispersion des valeurs autour de la moyenne est plus faible dans l'académie : 35.3 contre 37.6 au niveau national

### Indice de position sociale moyen par cycle à la rentrée 2018, par département

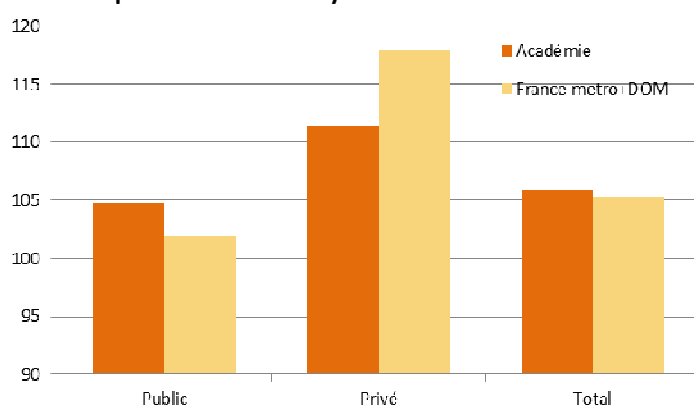
	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Académie	France metro+DOM
1er cycle hors spécialisé	101.2	105.8	104.6	106.0	104.7	104.6
2nd cycle GT	112.0	114.7	113.6	115.8	114.3	114.4
2nd cycle Pro	85.4	91.3	88.0	88.3	88.6	85.1
<b>Total</b>	<b>102.2</b>	<b>107.1</b>	<b>105.7</b>	<b>106.9</b>	<b>105.8</b>	<b>105.3</b>

Source : Constat de rentrée 2018 (SYSCA)

Champ : Elèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré public ou privé sous contrat, hors EGPA

L'IPS moyen de l'académie est très proche de celui observé au niveau national dans le 1<sup>er</sup> cycle et le 2<sup>nd</sup> cycle GT. Il est supérieur de 3.5 points dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel. Seule la Charente a un taux moyen global inférieur au national avec des taux plus bas en 1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>nd</sup> cycle GT, et quasi équivalent en 2<sup>nd</sup> cycle Pro. Dans les trois autres départements, les élèves sont en situation plus favorable face aux apprentissages, notamment en Charente-Maritime pour le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel et dans la Vienne pour le 2<sup>nd</sup> cycle GT.

### Indice de position sociale moyen selon le secteur de scolarisation

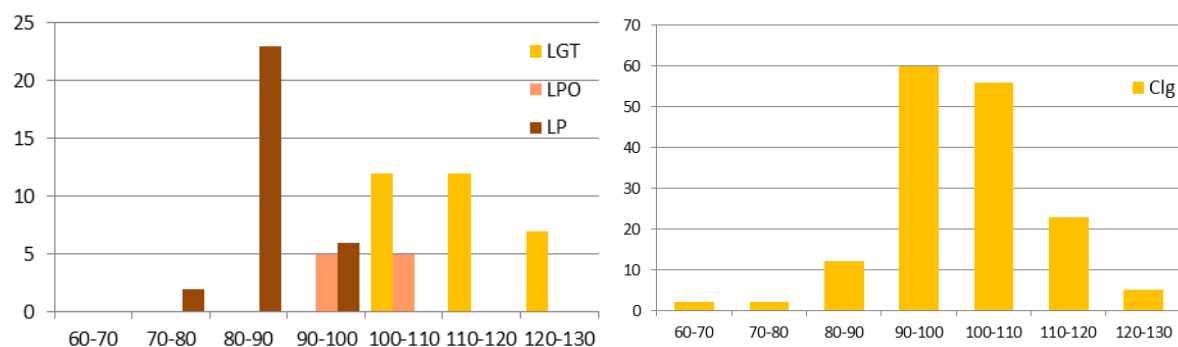


Source : Constat de rentrée 2018 (SYSCA)

Champ : Elèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré public ou privé sous contrat, hors EGPA

Dans l'académie, comme en France, l'IPS moyen dans le secteur privé est nettement plus élevé que dans le public mais cet écart est plus faible dans l'académie : Dans le public l'indice de l'académie est de 105, plus élevé que le 102 observé au niveau national, dans le privé il est de 111 au niveau académique, largement inférieur au 118 du niveau national.

## Répartition des EPLE selon le type d'établissement selon l'IPS moyen (en nombre d'établissement)



Source : Constat de rentrée 2018 (SYSCA)

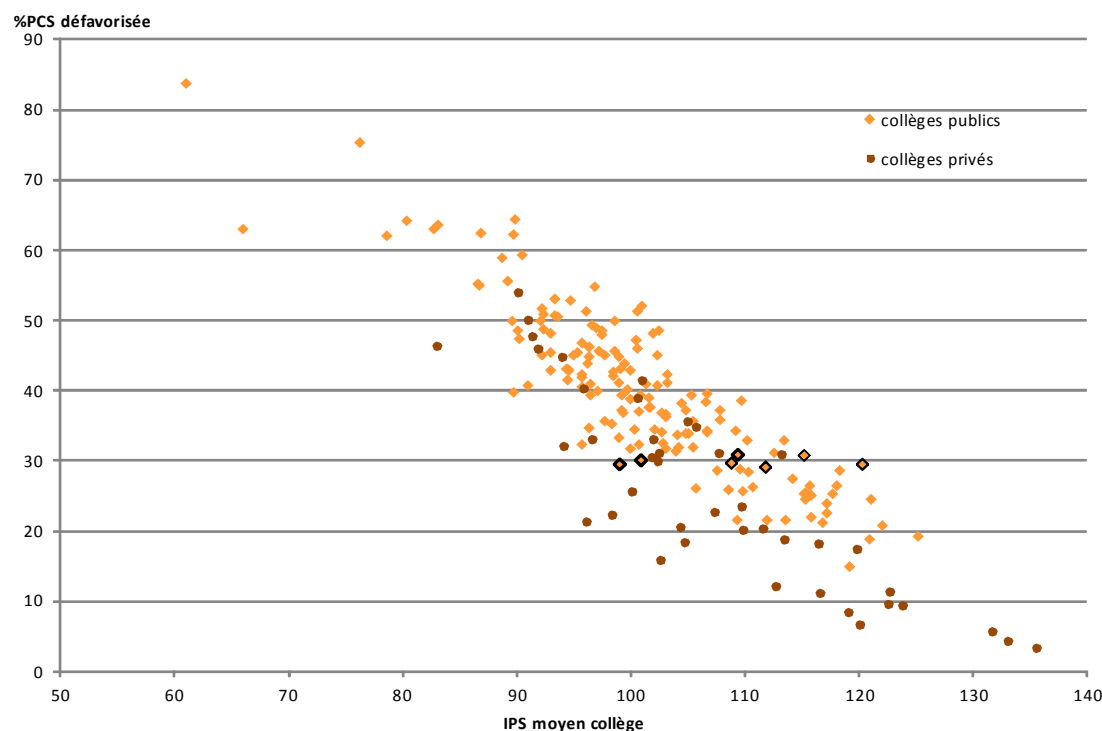
Champ : Elèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré public, hors EGPA et lycées expérimentaux

La totalité des LP publics de l'académie ont un IPS moyen maximum de 96. A l'inverse l'IPS moyen minimum pour un LGT est à 102. Les dix LPO se situent entre ces deux groupes disjoints : entre 96 et 109. Quatre collèges ont un IPS moyen inférieur à 80 (les REP+), près des trois quarts des collèges sont entre 90 et 110 et cinq collèges sont à plus de 120.

### IPS et part des PCS défavorisées

Le croisement entre IPS et part des élèves d'origine sociale défavorisée montre l'intérêt de disposer de cet indice supplémentaire : Par exemple, sept collèges publics ont une part de PCS défavorisées nettement plus faibles que la moyenne académique (entre 29 et 31%, losange entouré dans le graphique) mais un IPS variant entre 99 et 120. Pour ces collèges, la faible part de défavorisés peut s'expliquer soit par la présence d'une population favorisée entraînant un IPS plus élevé, soit par une forte population d'origine sociale moyenne et donc un IPS plus faible.

### Croisement entre Indice de position sociale et part des défavorisés dans les collèges



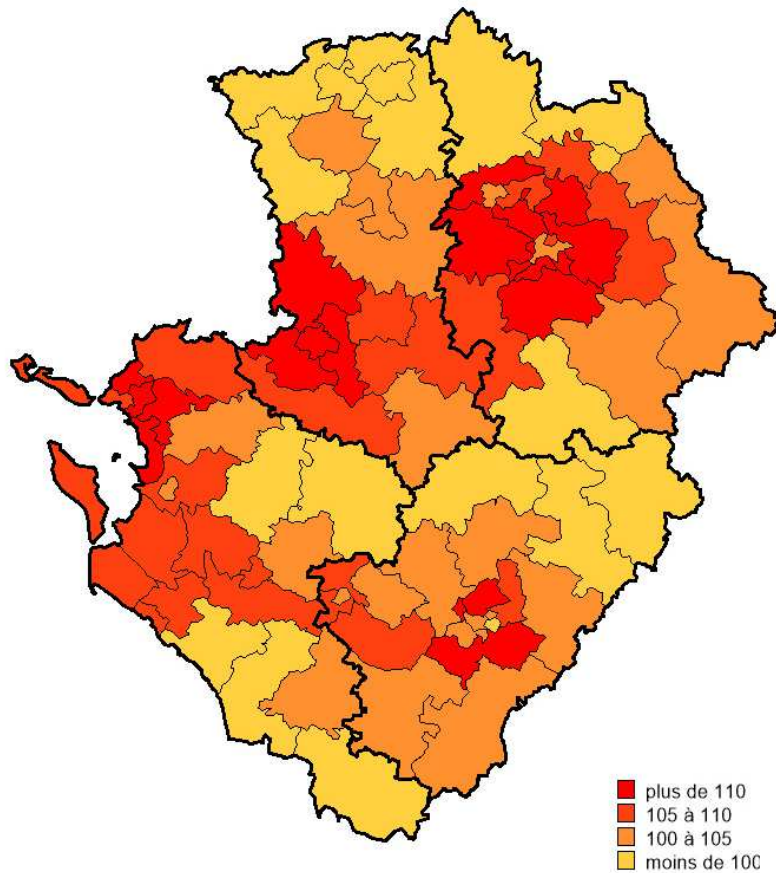
Source : Constat de rentrée 2018 (SYSCA)

Champ : Elèves scolarisés en collège dans le 2<sup>nd</sup> degré public ou privé sous contrat, hors EGPA

Note de lecture : Chaque point représente un collège, son IPS moyen se lit sur l'axe horizontal et son pourcentage de PCS défavorisées sur l'axe vertical. Le point en haut gauche est donc un collège avec un IPS moyen de 61 et accueille 84% d'élèves d'origine sociale défavorisée.

Au niveau de la répartition géographique à la commune de résidence des élèves, les cantons où résident les élèves aux IPS les plus élevés se trouvent sur un arc plutôt urbain Poitiers/Niort/LaRoche/Châtelleraune/Rochefort/Cognac/Angoulême. Quelques cantons aux IPS plus moyens ou faibles sont repérables près des centres d'agglomération à Poitiers et Angoulême notamment.

**IPS moyen par canton selon la commune de résidence des élèves du 2<sup>nd</sup> degré, rentrée 2018**



### Où le trouver ?

L'IPS est disponible par établissement et cycle de formation (y compris post bac et spécialisé) dans l'application APAE accessible via Arena, rubrique « Enquêtes et Pilotage ».

### Comment a-t-il été conçu ?

Le ministère s'est basé sur le suivi longitudinal du parcours et des résultats des élèves d'un panel de près de 30 000 élèves entrés en sixième en 2007 dans un établissement public ou privé sous contrat et sur les nombreuses données décrivant les foyers (diplôme des parents, conditions matérielles, pratiques culturelles, etc) recueillies par questionnaire auprès des familles.

Une première étape a permis de déterminer quelles caractéristiques d'un foyer étaient liées à la réussite scolaire. Dans un deuxième temps, les professions ont été mises en relation avec ces caractéristiques, pour ainsi situer sur une échelle numérique leur contexte plus ou moins favorable à la réussite scolaire. Un calcul spécifique est également réalisé dans le cas où l'élève n'a qu'un seul responsable. Pour certains établissements, l'information sur le second responsable est peu disponible et le calcul de leur indice moyen est adapté. Le non-renseignement de la PCS a été considéré comme un code à part entière.

**Pour en savoir plus :** Rocher T. (2016), « Construction d'un indice de position sociale des élèves », Education & formations, n°90, MENESR-DEPP, p.5-27.

### Les regroupements de PCS en catégorie

Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés et plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles.

Favorisée : professions intermédiaires, retraités cadres et des professions intermédiaires.

Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants, employés.

Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs et autres inactifs.